

**COMPOSITION DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES
AGENTS NON TITULAIRES**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 711-1 et L 712-2 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 7 ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat et notamment son article 1-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux et notamment son article 27 ;

Vu les résultats de la consultation des personnels organisée le 6 décembre 2018.

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission consultative paritaire des agents non titulaires de l'Université de Bordeaux :

Article 1-1

EN QUALITE DE REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

	Nb Sièges	Nom prénom
Titulaires	8	LEWIS Dean GOGGIO Graziella MOREAU Vincent CELABE Marie - Béatrice DINTILHAC Benoît BOS Frédéric GARRIGOU Alain LAFON Caroline
Suppléants	8	BOBIS Jean-Luc CHASSAING Véronique ELOI Marianne HORAIN Anne LARTIGUE Pierre MARININI Nicolas PERRET Emilie QUEMARD Laurence

Secrétaire : Mme Christelle AUXEMERY

Secrétaire Adjoint : désigné par les représentants du personnel à chaque séance

Article 1-2**EN QUALITE DE REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS :**

	Nb Siège	Syndicat	Nom prénom
Catégorie A	2	SNPTES	Titulaires Christel CHAINEAUD Karine Palin
	2		<i>Suppléants</i> Walid MAHFOUF Christophe Roux
	1	Ferc_Sup CGT et le SNTRS	Titulaire Gabrielle MARTIN
	1		<i>Suppléant</i> Sylvie VALERO
Catégorie B	1	SNPTES	Titulaire Céline MICHELOT
	1		<i>Suppléant</i> -
	1	Ferc_Sup CGT et le SNTRS	Titulaire Barbara GARREAU
	1		<i>Suppléant</i> Cécile DUBOURG
Catégorie C	2	SNPTES	Titulaires Hafid CHOUARDI AUDRY Rebeca ROBILLARD
	2		<i>Suppléants</i> - -
	1	Ferc_Sup CGT et le SNTRS	Titulaire Joris DENISE
	1		<i>Suppléant</i> Jonathan VOYER

Article 2

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Il sera publié sur le site internet de l'université sur les pages dédiées aux actes réglementaires.

Bordeaux, le 5 avril 2022

Le Président de l'Université,

Dean Lewis

